

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, soussignée, Annick Tremblay, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2023-1088 pour l'aménagement de bureaux Pavillon Mance et remplacement système de traitement des eaux usées Mont Ti-Basse Emprunt 1 223 700 \$ est de 16 084.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 619.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2023-1088 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 19e jour du mois de juillet 2023

Annick Tremblay, greffiere